



HAL
open science

IHD - Institut d'histoire du droit
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IHD - Institut d'histoire du droit. 2013, Université Paris Descartes. hceres-02031462

HAL Id: hceres-02031462

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031462v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :
Institut d'Histoire du Droit
IHD
sous tutelle des
établissements et organismes
Université Paris Descartes



Décembre 2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

- Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;
- Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;
- Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;
- Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;
- Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;
- Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes :

- Notation de l'unité : Institut d'Histoire du Droit

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A	A	A	A	B	B



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité : Institut d'histoire du droit

Acronyme de l'unité : IHD

Label demandé : EA

N° actuel : 2515

Nom du directeur
(2012-2013) : M. Christian CHENE

Nom du porteur de projet
(2014-2018) : M. Arnaud VERGNE

Membres du comité d'experts

Président : M. Jean WALINE, Université de Strasbourg

Experts : M. Michel BELANGER, Université Bordeaux 4

M^{me} Edith BLARY, Université Lille 2

M. Xavier BIOY, Université Toulouse 1 Capitole

M. Marc ORTOLANI, Université Nice Sophia Antipolis

M. Emmanuel PUTMAN, Université Aix-Marseille, (représentant du CNU)

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Louis-Augustin BARRIERE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Stefano MARULLO, Université Paris 5 Descartes



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité :

L'Institut Histoire du Droit est une petite équipe de sept enseignants-chercheurs pouvant se prévaloir d'une implantation déjà ancienne à l'Université Paris 5 Descartes.

Elle est située sur le campus de la porte de Vanves, 10, avenue Pierre Larousse, 92245 Malakoff

Équipe de Direction :

M. le Professeur Christian CHENE, assisté de M. le Professeur Arnaud VERGNE qui doit lui succéder lors de son prochain départ à la retraite.

Nomenclature AERES :

SHS2_1

Effectifs de l'unité :

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	7	8	7
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)			
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)			
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	0,25	0,25	
TOTAL N1 à N6	7,25	8,25	7
Taux de producteurs	87,5 %		



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	7	
Thèses soutenues	0	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *	0	
Nombre d'HDR soutenues	0	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	4	4



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte :

Il faut souligner :

- l'excellente entente de l'équipe de direction ;
- la qualité scientifique des publications ;
- la proximité intellectuelle et scientifique du thème choisi avec les sujets de thèse en préparation.

Points à améliorer et risques liés au contexte :

Le comité estime que l'IHD est confronté à deux risques :

- risque de rupture dans la continuité des projets compte-tenu des changements de personnels (départs à la retraite ou succès au concours d'agrégation des facultés de droit) ;
- risque constitué par la proximité des universités du centre parisien dont l'attractivité demeure forte.

Recommandations :

Pour la tutelle :

Il faudrait que :

- l'Université accompagne l'Institut dans une politique de recrutement privilégiant la dimension scientifique des profils de poste ;
- l'Université renforce le soutien administratif apporté à l'unité.

Pour l'unité de recherche :

Il faudrait que :

- la filière inaugurée avec la création d'un Master 2 "Histoire de la pensée juridique moderne" puisse déboucher à court terme sur l'inscription de nouveaux doctorants et que ceux-ci puissent bénéficier du soutien financier et matériel nécessaire à leur recherche ;
- que l'équipe se dote d'instances de décision collégiale et d'un site internet ;
- que l'équipe poursuive et intensifie son engagement dans son environnement social, économique et culturel.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques :

La production scientifique est abondante et de valeur.

L'histoire du droit étant une discipline disposant d'assez peu de revues spécialisées, les publications se retrouvent sous forme de participation à des colloques ou mélanges.

Cette production scientifique est en nette augmentation depuis la précédente évaluation et reste majoritairement en phase avec les principaux thèmes de recherche actuels de l'équipe (histoire et échange des savoirs ; histoire de la pensée juridique) dont l'intérêt scientifique est incontestable.

Cette production scientifique préfigure également certaines orientations du projet. Par ailleurs, des recrutements récents ont permis d'intégrer à l'équipe des nouveaux chercheurs à fort potentiel de publication.

De manière générale, plusieurs de ces recherches ne manquent pas d'originalité et d'une incontestable portée scientifique. Aussi celles-ci assurent la notoriété de certaines individualités y compris par des publications dans des revues étrangères ; cependant, ces travaux restent pour la plupart encore individuels et portent la marque des origines et des parcours respectifs de leur auteur : un effort de cohésion et de mise en cohérence est souhaitable.

L'organisation (ou plutôt co-organisation) de colloques de portée nationale, voire internationale, est irrégulière mais s'intensifie sur la fin de la période faisant l'objet de l'évaluation.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques :

Certains membre de l'Institut bénéficient d'une forte notoriété et d'une visibilité régionale, nationale, voire internationale : ils participent de manière régulière ou sporadique à des cycles de conférences, séminaires ou enseignements à l'étranger, en Europe (Vienne, Rome III, Turin, Valladolid, Pécs) et au Proche-Orient.

Parallèlement on peut noter diverses collaborations avec des équipes de l'Université de Paris 5 (CEDAG, IDS) et avec des laboratoires d'autres universités ou institutions (Poitiers, Paris 1, Paris 11, Paris 13, Sciences Po, ces deux dernières faisant partie du PRES auquel appartient Paris 5 Descartes), la participation à des projets de recherches internationaux (accrus notamment par le recrutement d'un nouveau maître de conférences), la présence au sein de réseaux nationaux et internationaux et des invitations par des universités étrangères, qui sont autant de signes du rayonnement de l'équipe.

L'attractivité de l'IHD est assez marquée pour les doctorants étrangers, tous issus du Master 2 "Culture juridique européenne", moins marquée en revanche en ce qui concerne l'organisation de colloques internationaux auxquels l'IHD est seulement partenaire.

Le recrutement d'un nouveau MCF en lien avec les Universités espagnoles a permis la participation à des comités éditoriaux et des activités d'expertise de projets internationaux.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel :

Cette interaction demeure assez peu marquée en raison de la spécificité d'un domaine scientifique traditionnellement assez peu en lien avec l'environnement socio-économique.

Sur le plan culturel, on peut noter une bonne intégration au réseau de la Société d'Histoire du Droit, et une certaine collaboration avec des institutions culturelles non-académiques (Association pour l'histoire du parlementarisme, Société d'Histoire des Facultés de Droit et de la doctrine juridique) ; des contacts également avec certains milieux professionnels : notariat, secteur bancaire, Ecole nationale de la magistrature.

Les membres de l'Institut, malgré leur nombre limité, exercent également diverses responsabilités au sein des instances de leur Université ou de leur UFR (Vice-décanat, Conseil de l'Ecole doctorale, coordination du monitorat).

Il faut, aussi, noter la prise en charge d'un double diplôme franco-italien avec l'Université de Turin et l'implication dans la gouvernance de la Casa Velásquez.



Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité :

Au cours de la période de référence, la vie de l'unité a été marquée par une forte évolution de sa composition.

La taille de l'Institut ne rend peut-être pas pertinente l'exigence d'une forte structuration ; aussi la bonne administration de l'Institut repose à l'heure actuelle sur son directeur et sa forte implication ainsi que sur un directeur-adjoint appelé à lui succéder. Le comité d'experts a particulièrement apprécié le climat à la fois cordial et constructif dans lequel se prépare cette succession.

L'IHD ne dispose pas de statuts, ni de structures de gouvernance ou d'instances de décision collégiale (Assemblée générale, Conseil de Laboratoire) ni de structures d'animation transversale. Toutefois, dans le cadre du projet présenté pour le prochain contrat, des responsables d'axes ont été désignés.

La communication interne et externe est réduite (une page sur le site internet de l'Université et un site consacré au Master 2 "Histoire de la pensée juridique moderne")

Pour ce qui est des moyens humains, matériels et financiers, l'IHD dispose pour tout personnel administratif d'un ingénieur d'étude contractuel à quart temps, de locaux réduits à 60 m² (salle de travail - bibliothèque et un bureau) mais efficacement exploités ; la dotation annuelle est de 9.000 euros, consacrée au fonctionnement, sauf en période d'organisation de colloques.

En ce qui concerne la vie de l'Institut, on peut relever (apparemment seulement depuis 2012) une série de conférences et de séminaires pour les étudiants mais, semble-t-il, un assez faible soutien matériel aux doctorants. Sur le plan scientifique, leur accompagnement repose encore essentiellement sur leur directeur de thèse.

Par ailleurs, l'IHD ne dispose pas de chercheurs associés.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche :

L'IHD est susceptible d'attirer les doctorants issus des deux spécialités de Masters 2 recherche mention Histoire du Droit.

- le M2 "Culture juridique européenne" destiné principalement à un public d'étudiants étrangers,
- le M2 "Histoire de la pensée juridique moderne" (co-habilité avec Paris 1) destiné surtout à des étudiants ayant effectué leur cursus en France.

De ce point de vue, il faut souligner la parfaite cohérence du cursus entre les Masters 2 et les études doctorales au sein de l'Unité.

L'IHD compte actuellement sept doctorants rattachés à l'ED 262 (sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion). Aucun n'a sa thèse financée à part l'un d'eux qui bénéficie d'un contrat doctoral. Aucun n'est inscrit en co-tutelle. Tous ces doctorants sont issus du Master 2 "Culture juridique européenne" et donc étrangers ; de ce fait, dans la perspective d'intégrer une carrière académique dans leurs pays respectifs, leurs sujets de thèse ne sont pas toujours spécifiquement des sujets d'histoire du droit, mais plutôt, bien qu'ils restent rattachés à l'IHD, des sujets de droit positif (à coloration parfois historique) sur des thématiques intéressant les pays d'origine de ces doctorants.

On peut regretter qu'aucune thèse n'ait été soutenue durant la période sur laquelle porte l'évaluation, ce qui pose la question de l'attractivité de l'IHD en concurrence avec d'autres équipes proches implantées dans diverses universités parisiennes. Sur ce point, l'IHD fonde beaucoup d'espoirs sur le Master 2 « Histoire de la pensée juridique moderne » (co-habilité avec Paris 1) dont les effectifs augmentent (12 en 2011 et 14 en 2012) et susceptible - on l'espère - de fournir des doctorants.

Cependant, l'IHD a recruté des maîtres de conférences qui ont fait leur thèse dans d'autres universités et qui ont été rapidement promus professeurs (un reçu à chacun des trois concours qui ont eu lieu pendant la période de référence, le nombre de places ayant été de dix lors du premier, de huit lors des deux suivants), ce qui tend à montrer que ces jeunes enseignants-chercheurs ont trouvé dans cette unité une ambiance propice à leur épanouissement scientifique.



Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

Les objectifs scientifiques présentés sont clairement affirmés.

L'IHD présente un projet ambitieux et globalement cohérent : cohérence scientifique ; cohérence avec les spécialités des membres de l'équipe (déjà présentées en fonction des axes à venir), et cohérence en termes d'articulation avec les Masters 2.

Ce projet se situe à la fois dans la continuité des orientations précédentes et anciennes (l'histoire de la pensée juridique moderne et contemporaine), et dans une vision prospective du champ scientifique : il s'inscrit parfaitement dans les nouveaux champs médiatiques de l'histoire du droit.

Derrière un titre général (histoire de la pensée juridique moderne et contemporaine), l'objectif est d'explorer cinq thèmes : fondements de la pensée juridique ; diffusion de la pensée juridique par l'enseignement ; la littérature et la doctrine ; réflexion sur les concepts juridiques et leur transmission ; approche de la pensée juridique à travers les auteurs (carrières, réseaux et oeuvres).

L'élargissement des thématiques par rapport au projet antérieur peut poser question : cette évolution rend sans doute l'IHD susceptible d'absorber l'arrivée de nouveaux enseignants-chercheurs, mais elle semble difficilement réalisable compte-tenu des forces actuelles et apparaît comme un pari sur l'avenir.

Pour autant, on trouve des connexités entre les cinq thèmes, nombreux tels qu'ils sont présentés, mais qui peuvent donner lieu à un resserrement.

Au total, l'IHD apparaît comme une unité qui mérite d'être soutenue dans la politique scientifique de l'Université Paris 5 et ayant su mettre en avant un certain nombre d'atouts.



4 • Déroulement de la visite

Dates de la visite :

Début : 11 décembre 2012 à 08h45

Fin : 12 décembre 2012 à 18h00

Lieu de la visite :

Institution : Université Paris Descartes

Adresse : Salle des conseils, campus de la porte de Vanves, 10, avenue Pierre Larousse, 92245 Malakoff

Locaux spécifiques visités :

Locaux du centre

Déroulement ou programme de visite :

Les rencontres avec les membres de l'IHD se sont déroulées dans le cadre de la visite de plusieurs unités de recherche de l'Université Paris 5 qui ont eu lieu les 11 et 12 décembre 2012. L'accueil du comité d'experts a été organisé par le Doyen de la Faculté de droit et les directeurs des unités de recherche concernées.

Après une réunion à huis clos du comité de (8h45-9h45), une première séance (9h45-10h30) a été consacrée à l'audition de M. Stefano MARULLO, vice-Président de l'Université Paris Descartes qui a présenté la vision de la recherche dans l'Université Paris Descartes et de la place attribuée aux unités de recherche en droit au sein de cet établissement.

La journée du 11 décembre s'est poursuivie par des entretiens avec les directeurs et des membres du Centre d'études et de recherche en droit des affaires et gestion (CEDAG) le matin et de l'Institut droit et santé l'après-midi. Dans la matinée du 12 le comité a rencontré les membres du Centre Maurice Hauriou.

Les deux séances de travail avec l'Institut d'histoire du droit ont eu lieu l'après-midi. Lors de la première (13h30-15h30), le directeur de l'IHD, M. Christian CHENE et le directeur pressenti pour lui succéder, M. Arnaud VERGNE ont présenté leur unité de recherche de manière très complète. Un dialogue constructif, sous forme de questions et de réponses, s'est ensuite instauré entre les membres du comité et ceux de l'IHD.

Au cours de la seconde, tenue à huis clos (15h30-16h00), le comité a pu discuter avec un doctorant de l'Institut, les autres étant retenus à l'étranger par leurs recherches.

La visite s'est terminée par un échange à huis clos du comité sur les différentes unités de recherche rencontrées au cours de ces deux journées (16h00-18h00).



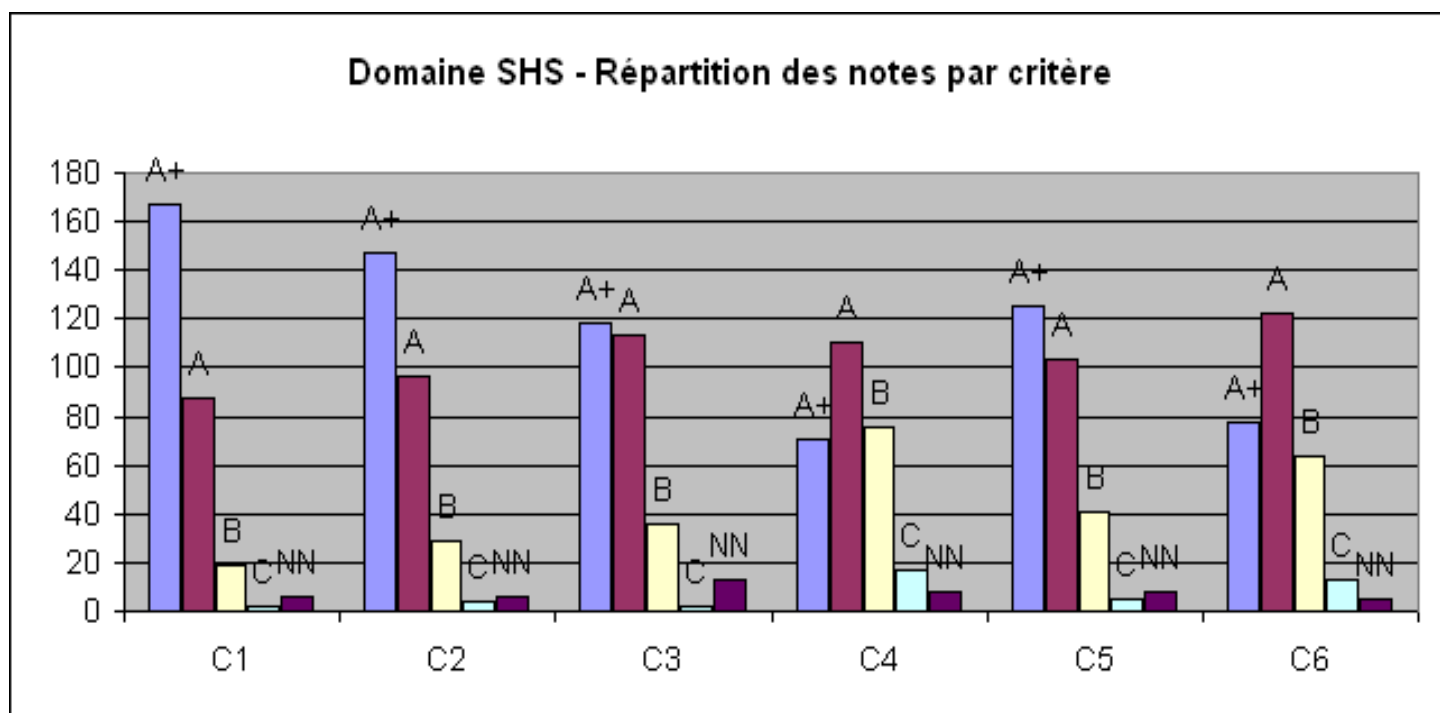
5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%





6 ● Observations générales des tutelles

Vice Président du Conseil Scientifique

Paris le 09.04.2013

Vos ref : S2PUR140006469 –
Institut d'Histoire du Droit-
0751721N

Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la section des unités de recherche
Agence d'Évaluation de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur

Je vous adresse mes remerciements pour la qualité du rapport d'évaluation fourni à l'issue de la visite du comité d'expertise concernant l'unité « Institut d'Histoire du Droit »

Vous trouverez ci-joint les réponses du Directeur de l'unité, Arnaud VERGNE, auxquelles le Président et moi-même n'avons aucune remarque particulière à apporter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Vice Président du Conseil Scientifique



Stefano Marullo, DM, DesSci

Évaluation de l'Institut d'Histoire du Droit – EA 2515

Observations des Professeurs Arnaud Vergne et Christian Chêne

En ce qui concerne la communication externe de l'Institut d'Histoire du Droit, le rapport a omis l'existence, à côté du site web hébergé par l'Université et de celui du Master 2 Histoire de la pensée juridique moderne, d'un site web spécifique hébergé par la Faculté de Droit. Ce dernier est en cours de transformation par l'ingénieur d'études de l'Institut d'Histoire du Droit.

Concernant le soutien matériel apporté aux doctorants, l'Institut d'Histoire du Droit assure, dans la limite du budget disponible :

- la prise en compte de leurs thèmes de recherches dans l'acquisition des ouvrages du Centre de documentation ;
- la prise en charge de certains frais de déplacements jugés indispensables pour l'avancée de leurs recherches (France métropolitaine uniquement) ;
- la mise à disposition de cartes de photocopies ;
- le financement des soutenances de thèse (transport, hébergement, repas des membres du jury).